



Compte Rendu Conseil municipal du 31 MAI 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 31 Mai 2018 à 19h00, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

LA PAROLE AU PUBLIC

P.Pelloux : *Concernant les travaux de l'Avenue Cdt DUMONT, pourquoi avoir relevé la chaussée ?*

D.Chevalier : *Pour revenir sur la MAPAD, il est fréquent de voir des présidents de collectivités se ruer sur l'installation d'un bâtiment administratif. Ces constructions font appel à des fonds publics, et la CCBD augmente les impôts de 25 % soit de 25 à 50 € par foyer fiscal. Vous avez fait le choix de déstructurer un établissement à caractère social comme celui de la Mèretière, et vous faites le choix de restructurer la Résidence Ambroise Croizat que vous ne maîtrisez pas, car vous n'en n'êtes pas propriétaire, et vous ne maîtriserez pas le loyer après rénovation. Vous avez engagé un Avant Projet Sommaire de 8 000 € sur le CCAS, qui avait certainement d'autres besoins, et ce, pour payer un dossier qui relevait de l'OPH. Ce dossier de transformation de la Mèretière a été conduit à la « va comme je te pousse ». Le 19 février, à la CCBD je suis tombé sur une délibération farfelue, j'ai fait un courrier resté sans réponse. Depuis cela, vous avez remis les choses en ordre et aujourd'hui vous terminez par une nouvelle délibération relative à la cession de la Mèretière. La délibération me pose problème. N'y a-t-il pas nécessité lors d'une cession de lancer un appel à projet ? Pourquoi ne pas faire le foyer logement à la Mèretière ?*

C.Aubert: *Au niveau de Cdt Dumont nous avons pris un bureau chargé de faire l'étude de faisabilité de cette avenue. La sur-couche est liée à l'installation de 2 plateaux traversants et en raison des réseaux existants, nous n'avons pas voulu toucher la couche de roche et d'argile . C'est pourquoi la voirie est surelevée de 12 cm.*

M.le Maire : *La hauteur de la voirie est supérieure d'un côté, à droite. Sur cette portion, il doit y avoir suffisamment de pente sur la longueur pour l'écoulement pluvial. Avant, une banquette servait d'écoulement, aujourd'hui il doit y avoir de la pente pour l'évacuation de l'eau. Ce qui fait qu'on se retrouve avec une hauteur supérieure.*

P.Pelloux: *Cela ne me satisfait pas, car c'est rare que les pentes des trottoirs aillent chez les riverains. La dépense que représente tous ce gravier, béton, bordure, cunette, cela paraît énorme. Les gens qui ont fait l'étude devrait payer.*

M.le Maire : *Le tablier de chaussée était fait de bloc de pierre allant jusqu'à 1 m de profondeur, si nous avions opté pour un déblaiement, il aurait fallu remblayer sur 80 cm, le coût aurait été trop important. Il y a eu des essais à la plaque pour tester le tablier de chaussée. Le résultat était satisfaisant pour supporter le trafic. Il n'y a pas de béton en plus, je mets à disposition le décompte provisoire. Les grilles de récupération d'eau pluviale étaient prévues dès l'origine au marché.*

S'agissant de la Mèretière, j'ai l'impression d'entendre les mêmes questions qu'au dernier conseil municipal. Pourquoi la Mèretière n'a pas été retenue pour les logements foyers ? je vous ai répondu, pourquoi la Résidence Ambroise Croizat ? je vous ai répondu. Et je vous rappelle que nous avons l'obligation de reloger le centre social pour des raisons d'accessibilité PMR. C'est pour cela que nous avons voulu avoir la maîtrise de l'usage et de l'utilisation de la RAC. Je rappelle que quand vous avez la maîtrise du dossier et que vous allez chercher des financements, c'est long et compliqué. Si nous avons fait cela à la Mèretière, on aurait supporté l'intégralité des coûts, et le CCAS n'aurait pas obtenu de financement. Je vous ai déjà répondu sur tout cela, et sur l'opportunité d'avoir des bureaux centralisés sur la commune pour la CCBD.

D.Chevalier : *Je ne lâcherai pas, et m'assurerai de la conformité de ce choix. Avec les friches que nous avons sur Veynes, il y a d'autres lieux que la Mèretière capables d'accueillir les bureaux de la CCBD. C'est une idée saugrenue.*

M.le Maire : *Nous sommes convaincus que c'est une bonne idée.*

JP Chevalier : *Je n'ai jamais vu d'appel à projet dans les documents que j'ai consultés ;*

M.le Maire : *Nous considérons que c'est une bonne idée, je ne le répéterai pas à chaque conseil.*

La séance « Question du Public » étant close, M.le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Secrétariat : Gabriel DEPREZ

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 29 Mars 2018.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

J.Banal : *Je tenais à faire remarquer que plus le budget est expliqué à la population, mieux il est compris.*

M.le Maire : *Il y aura une page dans le bulletin municipal.*

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé une modification de l'ordre du jour :

Inscription :

- *Vestiaire du Stade : demande de subvention*

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

M.le Maire présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

- × **Création d'un Comité Technique commun entre la Commune de Veynes et le CCAS (dont l'EHPAD OULETA).**

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou

établissement employant au moins cinquante agents. Il est donc proposer la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la commune de Veynes et du CCAS et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.**

Compte tenu de la consultation des organisations syndicales intervenue le 30/05/2018, et que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 123 agents ; il est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 , et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Celui des représentants du personnel titulaires et suppléants également à 3.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention : M.Gaignaire

Commission Sport – Culture – Tourisme

- × **Convention de mise à disposition du bassin au bénéfice du Maître Nageur Sauveteur.**

Il s'agit, comme chaque année, de permettre au Maître Nageur Sauveteur de proposer des activités privées à la population, et ce sur certaines plages horaires définies dans la convention annexée. En contrepartie, le MNS verse une redevance à la commune pour l'utilisation des installations publiques. Il est précisé que le montant de cette redevance pourra être révisé si le MNS en présente la demande et s'il justifie d'un bilan financier de ses activités privées ne permettant pas de prendre en charge cette redevance. Dans ce cas, le Conseil Municipal sera saisi de cette question dans sa séance de septembre.

F. Gatounes : A-t-on une idée du bilan du Maître Nageur de la saison dernière?

M.le Maire : Nous avons le bilan des heures, avec ses tarifs, on pourra définir le bilan financier. L'intérêt est de le conserver, et lui proposer des tarifs qui correspondent à ce qui se pratique ailleurs pour ne pas le décourager.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Tarif de droits de place pour l'activité trampoline au plan d'eau.**

Il s'agit de permettre des activités privées sur le domaine public et de fixer les redevances d'occupation du domaine public. Concernant cette activité, il s'agit d'un trampoline. Il est proposé d'augmenter le tarif, soit 260 € par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Tarif de droits de place pour structures gonflables et manèges au plan d'eau.**

Il s'agit de fixer la redevance 2018 d'un manège et de structures gonflables sur le domaine public du Plan d'eau. Le tarif est augmenté, soit 215 € par mois pour les structures gonflables et les pédalos, et 320 € pour la saison pour le manège.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Tarif de droits de place pour le parc aquatique gonflable au plan d'eau.**

La commune a été destinataire d'une nouvelle demande d'un professionnel pour installer une activité privée sur le domaine public du plan d'eau. Cette demande concerne l'installation de structures de type parc aquatique de jeux gonflables, appelé « Tallulah Aquaparc ».

Il est proposé de fixer le tarif de droit de place à 1 000 € par an pour cette saison.

F.Gatounes : Cela nous fait 2 structures gonflables. C'est un plan d'eau naturel et on se retrouve à avoir de plus en plus d'activités payantes. Quel est le but ? A partir du moment que cela est payant, ce ne sont pas les mêmes gens qui viennent.

M.le Maire : Ce n'est pas la même chose. Ici, il s'agit d'une structure sur l'eau.

F. Gatounes : Je suis aussi père de famille et je sais que les enfants qui verront cela feront pression auprès de leur parents et ce serait dommage que les parents ne souhaitent plus fréquenter le site, pour ne pas être embêtés.

M.le Maire communique la liste des tarifs.

J.Banal : Si l'investisseur ne trouve pas son compte, il ne reviendra pas.

F.Gatounes : Et le triathlon, est ce que cela a été vu ?

M.le Maire : un point est prévu

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention : C.MARSEILLE, M.GAIGNAIRE, F.TOIRON, F.GATOUNES, J.BANAL

- × **Tarifs 2018 de la buvette de la Piscine municipale.**

Les tarifs proposés pour la saison 2018 ne comportent aucune augmentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention avec le SDIS 05 pour la surveillance de la zone du baignade du plan d'eau des Iscles.**

Il s'agit de renouveler la convention relative à la surveillance du plan d'eau avec le SDIS 05. Il est proposé de renouveler le partenariat avec ce dernier, pour une période de surveillance allant du 7 juillet 2018 au 2 Septembre 2018 inclus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention de mise à disposition du minibus de l'OMS.**

Le Maire rappelle la mise en place des navettes entre les campings et le centre ville, en été, le jeudi jour de marché. Il propose de renouveler ce service et de conventionner avec l'OMS afin d'utiliser leur véhicule pour effectuer ces navettes. Cette mise à disposition est gratuite.

F.Gatounes : *C'est intéressant, mais ne peut-on pas étendre ce service à la population veynoise ? Comme les personnes domiciliées à la cité St Marcellin, qui n'ont pas forcément de véhicules.*

M.le Maire : *Oui, on a eu cette réflexion, il y a 2 ans, mais on a eu des réactions. A Veynes, il y a des professionnels des transports, qui réclamaient un appel d'offre pour participer à ce genre de service. On peut réexaminer cette possibilité.*

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention : C.MARSEILLE, M.GAIGNAIRE, F.TOIRON,

F. Gatounes : *Ce serait légitime que cela puisse être étendu à la population.*

J.Banal : *Il serait aussi judicieux d'élargir la réflexion sur des transport gratuits pour éviter la circulation avec ou sans l'aval des professionnels de transport qui peuvent vivre largement avec les transports sanitaires.*

M.le Maire : *J'ai proposé aussi ce service à la CCBD, on pourrait avoir un service sur les communes environnantes et les hameaux avec une mutualisation.*

- × **Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale.**

Le Maire rappelle l'obligation de doter la piscine municipale d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Veynes Serres football pour le 110ème anniversaire du club.**

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'Union Sportive Veynes/Serres football pour l'organisation de la manifestation « les 110 ans du Club », sous réserve de l'obtention de l'ensemble des subventions sollicitées auprès des autres structures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Attribution d'une subvention à l'association Familles Rurales pour l'organisation de la Fête du Bourg.**

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 650 € à l'Association Familles Rurales pour l'organisation de la « Fête du Bourg » ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Vestiaires du stade : demande de subvention.**

Il est proposé de présenter une demande de subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Football pour la construction des vestiaires.

J.Banal : Il n' y a pas assez de dotations de l'État.

F.Gatounes : C'est la Ligue qui fait le cahier des charges, je trouve cela déplacé qu'elle mette si peu.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention : F.GATOUNES , J.BANAL

Commission Affaires scolaires – Affaires sociales – Seniors – Personnes Handicapées
--

- × **Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2018.**

Il est proposé de verser une contribution de 1 335,60 € au Département au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Convention de mise à disposition de la piscine avec le collège, l'école élémentaire et les écoles maternelles.**

Comme chaque année, la piscine municipale sera mise à disposition des écoles élémentaires et maternelles de Veynes, ainsi qu'au collège François Mitterrand et ce, à titre gratuit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Veynes.**

Il est proposé d'allouer une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de l'école primaire d'un montant de 320 euros, correspondant à l'achat des billets de train pour le trajet Oulx-Turin, lors du voyage scolaire en Italie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement
--

- × **Cession de l'immeuble La Méretièrre à la Communauté de communes du Buëch Dévoluy en vue de son affectation à l'exercice des compétences de la CCBD et de son intégration dans le domaine public intercommunal.**

Il est proposé d'accepter le principe de la cession de l'immeuble La Méretièrre et de son terrain d'assiette (cadastré AS 191) à la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy pour un montant global de 250 000 € .

F. Gatounes : J'aimerais que le motif de mon vote soit inscrit. Ce bâtiment est un bâtiment social qui demain ne sera plus étiqueté social, je voterai contre. Il était prévu pour des personnes à mobilité réduite désirant avoir un logement. Ce ne sera plus le cas, c'est dans ce sens que je suis contre.

M.le Maire : Je répète. Nous avons des surfaces de chambres qui ne répondent pas aux définitions de l'ADMR qui préconise 36 m², alors que là nous avons moins. Cela ne répond plus au besoin. Si nous avons rendu la Résidence Ambroise Croizat, vous n'auriez pas dit qu'un bâtiment social quittait Veynes.

M.Gatounes : Le montage que vous avez choisi, je ne le défends pas, j'aurais préféré que l'on reste dans nos locaux en tant que propriétaire.

M.le Maire : Je me voyais mal dire à nos aînés de s'installer au pied d'un supermarché et d'une station service.

J.Banal : On aurait pu proposer un hébergement permettant d'accueillir des familles, avec peu de revenus, en vacances.

M.le Maire : En empilant les dépenses sociales n'allons nous pas vers des dépenses excessives en matière sociale ? la collectivité peut-elle prendre cela en charge ?

J.Banal : Vous savez taper aux portes pour les dossiers en cours, vous auriez pu le faire pour un projet social.

M.le Maire : Ce type d'établissement a souvent un fonctionnement déficitaire.

F.Gatounes : Oui, ce sera également le cas pour la médiathèque, et il semble logique, au vu de l'intérêt, qu'un fonctionnement intercommunal soit envisagé.

J.Banal : Nous avons fait un beau cadeau à la CCBD. On aurait eu intérêt à récupérer un peu plus que le montant du crédit que nous avons, sur cet établissement.

M.le Maire : Ils auront 1 million de travaux à faire.

JP. Artigues : Si Veynes a fait un cadeau, à l'inverse la CCBD a fait un cadeau pour le terrain de la zone du Plat et l'atelier de lavage.

La délibération est adoptée à la majorité : Contre : C.MARSEILLE, M.GAIGNAIRE, F.TOIRON, F.GATOUNES , J.BANAL

*** Attribution du marché de travaux concernant l'Autocross Veynois.**

Il est proposé d'attribuer le marché de travaux concernant l'Autocross Veynois aux entreprises suivantes :

Lot 1 : La SASU DJTP 05 pour le re-profilage de la piste du circuit pour un montant de 59 985,85 € HT

Lot 2 : La SAS KINTZ pour la fourniture de glissière de sécurité pour un montant de 24 583,40 € HT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Subventions Façades / Vitrites / Toitures.**

Bernadette Saudemont rappelle le dispositif des subventions Façades / Toitures / Vitrites (règlement de 2002). Elle propose d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire Prime	Adresse Travaux	Type de Travaux	Montant de la prime
Mme SAMMANI Sylvette 39 avenue de la Durance 04200 SISTERON	59, rue Anatole France	Toiture	1 850,00 euros
Mme FRACCHIA Cécile 49, rue Jean Jaurès 05400 VEYNES	49, rue Jean Jaurès	Toiture	1 518,00 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

J.Banal : *Il n'y a plus d'établissements de boissons dans Veynes. Les jours de marché cette animation manque. Comment envisager la réouverture de ces établissements ? pourquoi pas un café associatif ? le conseil serait-il intéressé par la présentation d'un projet café associatif ?*

La Bâtie Montsaléon, tous les jeudis soir, est envahi par des gens heureux de se retrouver sous les étoiles, pour partager pizzas, frites...

M.le Maire : *On a reçu une longue lettre de M. Rodriguez, sa demande sera étudiée. Je suis autant désolé que vous de la fermeture des bars. C'est l'éternel problème entre l'offre et la demande, je ne veux pas prendre position, mais lorsqu'un bien n'est pas au prix du marché, il ne trouve pas preneur.*

J.Banal : *Je ne connais pas le prix.*

M.Ventre : *Regarder sur le bon coin.*

F.Gatounes : *Gérard Collomb n'est pas favorable à la retransmission dans l'espace public des match de foot de la coupe du Monde.*

M.le Maire : *Il est trop tôt pour répondre. Nous avons eu un courrier de la préfecture, et vu l'annonce du ministre. Est-ce que dans notre organisation, le jardin public est un endroit ouvert ou fermé? Nous voyons cela avec les services de la Préfecture.*

La séance est levée à 21:20

